



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arte et France 3

Question écrite n° 7009

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de la communication sur les préoccupations d'un certain nombre de concitoyens de sa circonscription, qui sont privées des programmes de France 3 et d'Arte notamment. Ces deux chaînes sont originales culturellement. Elles devraient donc être diffusées à tous les téléspectateurs, en particulier dans les zones rurales, car elles peuvent constituer un instrument précieux contre l'exclusion au service d'une politique globale d'accès au savoir et de lutte contre l'exclusion. Tout le monde paie la même redevance télé, les mêmes chaînes doivent donc être prodiguées à chacun. Il semble totalement anormal qu'Arte, chaîne franco-allemande, ne puisse être captée dans l'ensemble d'un département limitrophe de l'Allemagne. Nous sommes visiblement en présence d'une France culturelle à deux vitesses. De nombreuses démarches ont été entreprises, notamment par les élus locaux, mais tout le monde se renvoie la balle et rien n'est fait. Le Gouvernement s'est engagé à rééquilibrer harmonieusement la politique culturelle sur tout le territoire et à aider les métropoles régionales à réaliser cet objectif. Cette volonté doit se manifester dans les faits. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce sujet, afin que soit sans cesse mieux assuré l'accès à l'audiovisuel et à la culture en général dans le monde rural.

Texte de la réponse

Le ministère de la communication étudie les solutions à apporter au problème des zones non encore desservies par les chaînes publiques de télévision, notamment France 3 et Arte (dont le réseau sera occupé, pour la période diurne, par la future chaîne du savoir, de la formation et de l'emploi, à la fin de 1994). Trois types de mesures sont envisagés. En premier lieu, des plans départementaux de développement visant à resorber les zones d'ombre, avec la participation financière des collectivités locales, sont en cours d'établissement en liaison avec TDF. Par ailleurs, des solutions techniques alternatives sont recherchées, en complément des réseaux câbles comme la diffusion particulièrement peu onéreuse par « micro-ondes ». Enfin, des mesures spécifiques pourraient s'inscrire dans la politique d'aménagement du territoire que le Gouvernement met actuellement en place, dans le but d'améliorer l'accès du monde rural et des villes petites et moyennes aux services audiovisuels, qu'ils soient distribués par les réseaux existants ou par les nouveaux supports du câble et du satellite. Ces mesures seront mises en place progressivement, en tenant compte des contraintes que constituent, d'une part, la difficulté de trouver de nouvelles fréquences, notamment dans les zones frontalières, et, d'autre part, les budgets publics comme ceux des chaînes concernées, lesquelles assurent en dernier ressort les coûts de fonctionnement des nouvelles installations.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7009

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3615

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 762